



## date d'effet du retrait de points

Par **philgas**, le **24/02/2011** à **15:11**

Bonjour,

J'ai été pris pour alcoolémie en Aout 2009, pris 3 mois sur le champ, reçu l'amende janvier 2010 et repris 2 mois en Fevrier 2011 car le tribunal en a décidé ainsi. Du coup le depart du retrait de mes points part de Fevrier 2011.

Est-ce bien normal, puis je faire un recours?

Merci de vos reponses.

Cordialement

Philippe

Par **razor2**, le **24/02/2011** à **15:13**

Bonjour, c'est le "jugement définitif" qui entraine la perte de points et qui vaut date de départ du délai de 3 ans.

Donc il faudrait nous dire la date du jugement et comment vous avez été jugé (ordonnance pénale ou comparution)merci...